



Charte harcèlement non respectée par employeur

Par **Peugeot0583**, le **08/07/2025 à 21:13**

Bonjour,

J ai été licencié pour harcèlement moral et sexuel sur une salariée (avec laquelle en fait j' été ami sur une longue période).

Notre groupe avait une charte contre le harcèlement et les violences au travail intégré au RI.

Les salariés ont tous été entendus mais pas moi alors qu il est expressément prévu par la charte que j aurais dû l' être. De plus on m a retiré mon téléphone alors qu il contenait clairement de quoi me disculper.

Pensez vous que cela justifierait l absence de cause réelle et sérieuse du licenciement ?le jugement des prud'hommes n a même pas évoqué cette charte alors que ce sont eux qui avait exigé sa production.

Par **miyako**, le **10/07/2025 à 17:24**

Bonjour,

Pouvez vous nous en dire plus ???

Cordialement